

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026  
-----

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	13	13

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 h 00,  
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
16 mars 2026

**Étaient présents** : Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M.ÉDERLÉ Philippe, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. CUNAULT Jean-Baptiste, M.CHANUT Emmanuel, Mme DESBARRES Armelle, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie.

**Absents excusés** : Mme DILON Catherine, M. PANTALÉON Romain

**Secrétaire de séance** : Mme VERZEAUX Mélanie



☆☆☆

### CM-2026/07 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :  
« Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.  
Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Vu la délibération n° 2026 – 06 relative à la détermination du nombre des adjoints ;

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné en début de séance et dans les conditions rappelées ci-dessus.

#### RESULTATS DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

– Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
– Nombre de votants	13
– Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code électoral)	0
– Nombre des suffrages exprimés	13
– Majorité absolue	7
A obtenu : Liste MOUTURAT	13 voix

PROCLAMATION DE L'ELECTION DES ADJOINTS :

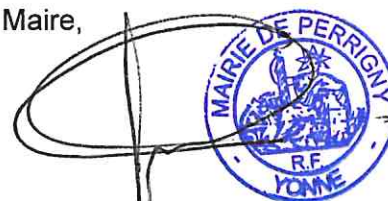
Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Madame MOUTURAT Marie-Hélène, dans l'ordre de cette liste comme suit :

Première adjointe : MOUTURAT Marie-Hélène  
Deuxième adjoint : VIGNOL Stéphane  
Troisième adjointe : DESBARRES Armelle

**Monsieur le Maire procède à la lecture et la distribution de la charte de l'Élu local.**

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT